



Berne, le 21.04.2021

---

# **État de la mise en œuvre des recommandations du rapport « Secteur suisse des matières premières : état des lieux et perspectives »**

Rapport du Conseil fédéral

---

## Table des matières

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| <b>1</b>   | <b>Introduction.....</b>   | <b>3</b>  |
| 1.1        | Mandat.....  | 3         |
| 1.2        | Situation actuelle et résumé des progrès réalisés .....                  | 3         |
| 1.3        | Perspectives et prochaines étapes.....                                   | 6         |
| <b>2</b>   | <b>Mise en œuvre des recommandations.....</b>                            | <b>6</b>  |
| <b>2.1</b> | <b>Renforcer la compétitivité et la force d'innovation .....</b>         | <b>6</b>  |
| 2.1.1      | Recommandation 1.....  | 6         |
| 2.1.2      | Recommandation 2.....  | 7         |
| 2.1.3      | Recommandation 3.....  | 7         |
| 2.1.4      | Recommandation 4.....  | 7         |
| 2.1.5      | Recommandation 5.....  | 8         |
| <b>2.2</b> | <b>Renforcer l'intégrité et la durabilité .....</b>                      | <b>8</b>  |
| 2.2.1      | Recommandation 6.....  | 8         |
| 2.2.2      | Recommandation 7.....  | 9         |
| 2.2.3      | Recommandation 8.....  | 10        |
| 2.2.4      | Recommandation 9.....  | 11        |
| 2.2.5      | Recommandation 10.....   | 12        |
| 2.2.6      | Recommandation 11.....   | 13        |
| 2.2.7      | Recommandation 12.....   | 14        |
| <b>2.3</b> | <b>Renforcer le cadre d'analyse, le dialogue et la coordination.....</b> | <b>15</b> |
| 2.3.1      | Recommandation 13.....   | 15        |
| 2.3.2      | Recommandation 14.....   | 15        |
| 2.3.3      | Recommandation 15.....   | 16        |
| 2.3.4      | Recommandation 16.....   | 17        |
| <b>3</b>   | <b>Conclusion .....</b>  | <b>17</b> |

# 1 Introduction

## 1.1 Mandat

Depuis la publication du premier rapport sur les matières premières le 27 mars 2013<sup>1</sup>, des progrès importants ont été accomplis afin d'assurer l'attractivité de la Suisse et l'intégrité de sa place de négoce. En 2018, le Conseil fédéral a adopté un nouveau rapport contenant 16 recommandations<sup>2</sup> pour renforcer l'action de la Suisse et son positionnement sur le plan international, en tenant compte des défis persistants et des nouvelles tendances. Dans son rapport, le Conseil fédéral confirmait l'approche poursuivie jusqu'ici pour le secteur des matières premières, qui est fondée sur la préservation de la compétitivité et de l'intégrité de la place économique et financière suisse.

Le Conseil fédéral a chargé la plateforme interdépartementale Matières premières<sup>3</sup> de coordonner la mise en œuvre de ces recommandations et de rédiger, d'ici à la fin de 2020, un rapport sur l'avancement des travaux. Le présent rapport fait état de la mise en œuvre des 16 recommandations. Sa préparation a été retardée en raison de la pandémie de Covid-19.

## 1.2 Situation actuelle et résumé des progrès réalisés

Le secteur des matières premières et plus particulièrement le négoce des matières premières continuent d'être des branches économiques importantes pour la Suisse. Les nouvelles statistiques publiées en mars 2021 par l'Office fédéral de la statistique<sup>4</sup> montrent que la Suisse compte quelques 900 entreprises actives dans le négoce des matières premières. Ces dernières emploient environ 10'000 personnes sur le territoire national. De par la nature de leurs activités, ces entreprises ont d'importants volumes de transactions, dont la plupart sont réalisés à l'étranger. Près des trois quarts des emplois estimés pour les sociétés de négoce (« noyau ») sont localisés dans les cantons de Genève (44% du total), Zoug (21,4%) et Tessin (9,5%). Ces acteurs sont épaulés par un cluster important comportant des activités connexes telles que la certification, le transport et le financement. Les travaux ont également abouti à une enquête du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) qui fournit une première estimation partielle du nombres d'emplois dédiés spécifiquement au soutien direct du négoce et souligne particulièrement l'importance des activités de financement (plus de 1200 emplois).

Au niveau suisse, la question de la responsabilité des entreprises a fait l'objet d'un débat public intense dans le cadre de l'initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement », et le secteur des matières premières y a fait l'objet d'une attention particulière. Le 29 novembre 2020, l'initiative a été rejetée par une majorité des cantons<sup>5</sup>. Les efforts vont maintenant se concentrer sur la mise en œuvre du contre-projet indirect<sup>6</sup> proposé par le parlement<sup>7</sup> et le suivi des développements au niveau international, notamment au sein de l'Union européenne (UE).

<sup>1</sup> [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch) > Le SECO > Communiqués de presse > Communiqués de presse 2013 > [Le Conseil fédéral publie le "Rapport de base : matières premières"](#)

<sup>2</sup> [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch) > Economie extérieure et Coopération économique > Relations économiques > Matières premières > [Le secteur suisse des matières premières : état des lieux et perspectives](#)

<sup>3</sup> Cette plateforme est dirigée à tour de rôle par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le Département fédéral des finances (DFF) et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et inclut tous les offices de l'administration fédérale concernés par les questions en lien avec le secteur des matières premières.

<sup>4</sup> [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) > Trouver des statistiques > Industrie, service > [Statistique des négociants en matières premières](#)

<sup>5</sup> [www.chf.admin.ch](http://www.chf.admin.ch) > Droits politiques > Votations populaires > Répertoire chronologique > 2011 – 2021 > 29.11.2020 > [votation populaire du 29.11.2020](#)

<sup>6</sup> [www.ofi.admin.ch](http://www.ofi.admin.ch) > Economie > Projets législatifs en cours > [Initiative populaire "Entreprises responsables"](#)

<sup>7</sup> Après le rejet de l'initiative, le contre-projet indirect du 19 juin 2020 doit être publié dans la Feuille fédérale. Ce dernier étant soumis au référendum facultatif, le Conseil fédéral pourra le mettre une œuvre une fois le délai référendaire écoulé.

Le marché des matières premières, comme de nombreux secteurs industriels, n'a pas été épargné par les effets de la pandémie de Covid-19, en raison entre autres d'une baisse générale de la demande, de la rupture partielle des voies de communication et d'une baisse temporaire des prix des matières premières. Certaines entreprises du secteur des matières premières ont mieux résisté que celles d'autres secteurs, notamment grâce à leur expérience dans la gestion des chaînes logistiques. Cependant, le secteur pétrolier a été particulièrement touché par la chute des cours dans le deuxième et troisième trimestre 2020. Du côté du financement du négoce, une série de faillites et de fraudes a laissé des pertes financières importantes à certaines banques, poussant même des acteurs globaux à se retirer de cette activité<sup>8</sup>.

La pandémie de Covid-19 a aussi mis en avant la grande dépendance de certains pays en développement par rapport à l'exportation de leurs ressources naturelles. La perte considérable de revenus pour ces pays les poussera à chercher des financements rapides, avec pour conséquence un risque de pression accrue sur la soutenabilité des emprunts, ainsi que sur les standards sociaux et environnementaux<sup>9</sup>. La baisse de la demande du pétrole, tout comme celle de certains minéraux<sup>10</sup>, impactera surtout les pays qui sont financièrement dépendants de l'exportation des matières premières, alors que les économies diversifiées devraient être plus résilientes. Les effets de la pandémie auront surtout des impacts sur la situation des personnes en situation économique fragile.

La volonté de sécuriser des approvisionnements en métaux « critiques » demeure au cœur des stratégies des grandes économies mondiales. En conséquence, les prix de l'or et du fer ont augmenté en 2020, et celui du cobalt a amorcé une reprise après la première vague du Covid-19. Une reprise générale des cours des matières premières est aussi observable depuis l'annonce de la disponibilité d'un vaccin contre le Covid-19.

De l'avis du Conseil fédéral, les grandes orientations des travaux en cours, à savoir le renforcement de la position de la Suisse en tant que place économique compétitive, écologiquement et socialement responsable, et l'engagement pour une meilleure gouvernance du secteur au niveau international demeurent pertinentes. Depuis la publication du rapport du 30 novembre 2018, la Suisse s'est concentrée sur la mise en œuvre de 16 recommandations visant à renforcer (i) la compétitivité et la force d'innovation (ii) l'intégrité et la durabilité du secteur (iii) le cadre d'analyse, le dialogue et la coordination des parties prenantes du secteur en question.

Afin de continuer à renforcer les conditions-cadres de la Suisse, des progrès ont été enregistrés sur la question de l'introduction prochaine d'une taxe au tonnage, ainsi que sur l'analyse pour tenir compte des spécificités suisses du financement bancaire du négoce dans la mise en œuvre nationale des standards internationaux de Bâle III<sup>11</sup>. Ces travaux, tout comme ceux liés à l'évaluation de la loi sur les infrastructures financières (LIMF) se poursuivront jusqu'en 2022. Le renforcement et l'interconnectivité de l'écosystème numérique suisse se poursuit, notamment avec l'adoption par le Parlement de la loi permettant l'adaptation du droit au développement des nouvelles technologies basées sur la *blockchain*. Le dialogue avec le secteur se poursuit, afin d'assurer que les conditions-cadres en place soit compétitives et adaptées aux évolutions. D'autre part, les échanges entre l'industrie et les milieux académiques se poursuivent sur les projets qui concernent l'artisanat minier et les droits de l'homme, notamment par le biais de collaborations avec les Universités de Genève et de Lausanne ainsi qu'avec l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ).

<sup>8</sup> Financial Times : <https://www.ft.com/content/a61cb821-edaf-41b5-b7dd-f667f3eab81b>

<sup>9</sup> [www.ocde.org](http://www.ocde.org) > Coronavirus > Tackling coronavirus (COVID-19) > Policy responses > [COVID-19 and Responsible Business Conduct \(2020\)](#)

<sup>10</sup> [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org) > A propos > Actualité > [Marchés des produits de base : les prix des matières premières énergétiques subissent plus fortement l'impact de la pandémie, tandis que la baisse de la demande de pétrole devrait perdurer au-delà de 2021, \(2020\)](#)

<sup>11</sup> [www.bis.org](http://www.bis.org) > Committees & associations > Basel Committee on Banking Supervision > Basel III > [Bâle III : dispositif réglementaire international pour les banques](#)

Les mesures des différents instruments de l'administration fédérale visant à garantir l'intégrité et la durabilité<sup>12</sup> de la place de négoce suisses ont été intégrées dans le Plan d'action national suisse<sup>13</sup> pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU pour les entreprises et les droits de l'homme (UNGP)<sup>14</sup> ainsi que dans le Plan d'action sur la responsabilité sociétale des entreprises<sup>15</sup>, afin d'assurer une approche cohérente. Avec le but de promouvoir l'intégrité et la durabilité de sa place de négoce, la Suisse a travaillé sur les questions relatives à la gouvernance du secteur des matières premières dans les domaines de la coopération internationale, de la lutte contre la corruption, ainsi que de la protection des droits de l'homme et de l'environnement. Elle s'est notamment engagée en ce sens au sein d'organismes internationaux tels que l'OCDE, *l'Initiative sur la transparence dans l'industrie extractive (ITIE)*<sup>16</sup> ou *l'Association du code de conduite internationale pour les entreprises de sécurité privées (ICoCA)*<sup>17</sup>. En janvier 2021, est entrée en vigueur dans le Code des obligations une obligation pour les entreprises actives dans l'extraction de divulguer les paiements de 100'000 CHF ou plus effectués en faveur des gouvernements.<sup>18</sup> La Suisse a aussi soutenu la mise en œuvre de projets concrets sur le terrain, notamment dans le domaine de l'or artisanal, dans le cadre de ses activités de coopération au développement. Elle a en outre poursuivi la promotion de l'application du Guide pour la mise en œuvre des UNGP par les entreprises actives dans le secteur du négoce, dont une version en ligne a été créée<sup>19</sup>.

Des progrès importants ont pu être réalisés dans le domaine de la recherche et de l'analyse, notamment par la publication de données quantitatives publiques relatives à la taille du secteur des matières premières en Suisse. Ces données, publiées pour la première fois en mars 2021, seront actualisées régulièrement. La Suisse a aussi soumis à l'Organisation mondiale des douanes (OMD)<sup>20</sup> une proposition visant à modifier la classification tarifaire douanière de l'or dès le 1er janvier 2027. Le but est d'améliorer la transparence des statistiques et de faciliter la traçabilité au long des chaînes d'approvisionnement en établissant une meilleure distinction entre or échangé avant affinage et or affiné. Au niveau national, cette distinction proposée a déjà été introduite dans la statistique douanière le 1er janvier 2021 pour les importations en Suisse.

La Suisse a aussi pu renforcer son cadre d'analyse, notamment par des partenariats permettant d'étudier les questions relatives aux flux financiers en relation avec le commerce des matières premières, ainsi que sur l'impact de leur extraction. Cela lui a permis de mettre en œuvre plusieurs projets pour renforcer le cadre de gouvernance du secteur des matières premières dans des contextes fragiles. Le dialogue entre l'administration fédérale, les cantons, les entreprises et les ONG s'est poursuivi, notamment au sein de la table ronde matières premières<sup>21</sup> et de plusieurs initiatives multipartites.

<sup>12</sup> Cela concerne principalement les mesures du rapport « Le secteur suisse des matières premières : état des lieux et perspectives », et celles du rapport « Le commerce de l'or produit en violation des droits humains », établi en réponse au postulat Recordon 15.3877

<sup>13</sup> Entreprises et droits de l'homme : [www.nap-bhr.admin.ch](http://www.nap-bhr.admin.ch)

<sup>14</sup> Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme > [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org) > Publications et ressources > Matériel de référence > [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence "protéger, respecter et réparer"](#)

<sup>15</sup> [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch) > Economie extérieure et Coopération économique > Relations économiques > [Responsabilité sociétale des entreprises \(RSE\)](#)

<sup>16</sup> [www.eiti.org](http://www.eiti.org)

<sup>17</sup> [www.icoca.ch](http://www.icoca.ch)

<sup>18</sup> Voir art. 964 a-f CO

<sup>19</sup> [www.commodity-trading.org](http://www.commodity-trading.org) (seulement en anglais)

<sup>20</sup> [www.wcoomd.org](http://www.wcoomd.org)

<sup>21</sup> La table ronde réunit des représentants de l'administration fédérale, des cantons, des entreprises et des ONG. Elle se tient au moins une fois par année.

## 1.3 Perspectives et prochaines étapes

Le présent rapport montre que depuis la dernière évaluation, des progrès importants ont pu être réalisés en matière d'amélioration des conditions en Suisse, qui sont maintenant alignées sur les standards internationaux, et de responsabilité des entreprises et des États.

Dans l'ensemble, on constate que la mise en œuvre de bon nombre des mesures est bien avancée, voire achevée dans certains cas, et que des actions concrètes sont prévues dans les prochains mois pour poursuivre les travaux. Dans le cadre des défis, on pourra noter que la transposition de certains standards internationaux peut parfois être longue et n'est pas faite au même niveau par tous les centres de négoce au niveau international. Dans le contexte tendu de la campagne politique de l'initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »<sup>22</sup>, le dialogue multipartite et la recherche de compromis se sont parfois révélés difficiles. La mise en œuvre du contre-projet indirect à l'initiative devrait cependant permettre l'alignement de la Suisse sur la réglementation actuelle de l'Union européenne (UE), notamment en ce qui concerne les minerais provenant de zones de conflit et de globalement renforcer l'intégrité de la place économique suisse. La question de l'or fait actuellement l'objet d'un débat au niveau international<sup>23</sup> et devrait revenir sur le devant de la scène ces prochains mois.

Le Conseil fédéral continue également de suivre les développements plus récents relatifs au secteur des matières premières, tels que l'impact et les risques potentiels du préfinancement de l'approvisionnement en matières premières par les entreprises de ce secteur, en relation avec la dette publique des pays exportateurs. La plateforme Matières premières tiendra également compte de cette question. Le Conseil fédéral vise la mise en œuvre de la plupart des recommandations au cours des deux années à venir.

## 2 Mise en œuvre des recommandations

### 2.1 Renforcer la compétitivité et la force d'innovation

#### 2.1.1 Recommandation 1

**Recommandation 1** : L'introduction d'un régime d'imposition sur la base du tonnage doit être évaluée.

L'introduction d'un régime d'imposition sur la base du tonnage a été évaluée par le DFF. En octobre 2020, le Conseil fédéral a donné le mandat au DFF de rédiger un projet de révision de loi, qui a été soumis à la consultation publique le 24 février 2021.<sup>24</sup> La taxe au tonnage est un instrument favorisant les activités dans le secteur de la navigation hauturière. Elle est largement acceptée sur le plan international et très répandue, notamment dans l'Union européenne. La taxe est déterminée non pas sur la base du chiffre d'affaire effectivement réalisé, mais en fonction du volume de fret de la flotte par jour d'activité, calculé sur une base forfaitaire à partir du tonnage net. Pour les compagnies maritimes rentables, la taxe au tonnage représente une charge fiscale relativement faible. En créant des conditions

<sup>22</sup> [www.admin.ch](http://www.admin.ch) > Documentation > Votations populaires > Votation populaire du 29 novembre 2020 > [Initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »](#)

<sup>23</sup> [www.lbma.org.uk](http://www.lbma.org.uk) > LBMA Media Centre > [International Bullion Centres Initiative](#) (en anglais seulement)

<sup>24</sup> [www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch) > L'AFC > Informations destinées aux journalistes > News > [Le Conseil fédéral ouvre la consultation sur la taxe au tonnage](#)

de concurrence équitables avec les autres pays, le projet de loi préserve la compétitivité de la Suisse en tant que place économique et place internationale de négoce de matières premières.<sup>25</sup>

## 2.1.2 Recommandation 2

**Recommandation 2 :** Lors de son évaluation en vue de la mise en œuvre de la réglementation Bâle III, la Suisse doit aussi évaluer la nécessité de prendre en compte les particularités du secteur suisse du financement du négoce des matières premières et, le cas échéant, selon quelles modalités.

Le DFF, en collaboration avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), a conduit une analyse auprès des banques actives en Suisse dans le financement du négoce de matières premières, pour évaluer les retombées de la mise en œuvre des derniers standards de Bâle (« Bâle III final »). L'analyse a porté sur les risques de crédits selon les types d'instruments, les expositions du secteur bancaire suisse selon les contreparties et les activités, ainsi que les coûts en termes de rétention de liquidités et de capitaux. Les conclusions de cette analyse serviront de base décisionnelle pour la mise en œuvre de Bâle III final en Suisse. Un projet de révision d'ordonnance devrait être soumis à la consultation publique début 2022.

## 2.1.3 Recommandation 3

**Recommandation 3 :** Lors de la prochaine révision de la LIMF, qui fera l'objet d'un examen en 2019, la possibilité doit être évaluée d'accorder des allègements administratifs aux petites contreparties non-financières, par exemple en matière d'obligation de déclaration.

Le DFF a lancé en 2019 les travaux en vue d'évaluer les conséquences de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) sur les marchés financiers. Dans le contexte de cet examen, le DFF a notamment mandaté l'examen de certains aspects choisis, en particulier dans le domaine du négoce sur dérivés, par une étude externe à l'administration. Cette étude présente les évolutions au niveau international, les tendances en matière de technologie, une analyse des règles de comportement sur le marché dans la négociation de dérivés et leurs conséquences sur les participants suisses au marché (en particulier aussi sur les petites contreparties non-financières, qui peuvent être des négociants), ainsi qu'un examen de l'applicabilité des règles en vigueur pour les transactions de dérivés fondés sur la technologie des registres distribués (*Distributed Ledger Technology*, DLT<sup>26</sup>) ou de la blockchain. Les travaux d'évaluation de la LIMF se poursuivront jusqu'à la première moitié de 2022.

## 2.1.4 Recommandation 4

**Recommandation 4 :** La Suisse doit créer des conditions-cadre favorables au développement d'un écosystème numérique et des applications DLT / *blockchain* afin d'améliorer la compétitivité et l'interconnexion de la place suisse par rapport aux autres places étrangères.

La Suisse reste l'un des pays les plus avancés dans le domaine de la DLT et de la *blockchain*. Le 25 septembre 2020, les Chambres fédérales ont adopté à l'unanimité un projet d'adaptation du droit fédéral aux développements de la DLT et de la blockchain, sous la forme d'une loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués<sup>27</sup>. Une partie

<sup>25</sup> Cette mesure est intéressante en particulier pour le secteur de la navigation en haute mer puisqu'elle offre des modalités de taxation simples et fiables par l'utilisation d'une norme reconnue au niveau international. Cela a un impact sur les coûts dans le secteur du négoce.

<sup>26</sup> Les termes «technologie DLT ou des registres distribués» (*Distributed Ledger Technology*) et «technologie *blockchain* ou chaîne de blocs» (*Blockchain Technology*) sont utilisés de manière interchangeable et sont souvent considérés comme synonymes. Dans ce rapport, la technologie DLT désigne les technologies qui permettent d'enregistrer des informations dans un registre décentralisé (*ledger*) et de les synchroniser. La chaîne de blocs (*blockchain*) n'est qu'une forme possible d'organisation des données au sein d'un tel registre distribué (*distributed ledger*): les données (p. ex. des transactions) sont regroupées dans un bloc, puis ajoutées au dernier bloc constitué. Cela permet de sauvegarder les données sans qu'elles puissent être modifiées ultérieurement.

<sup>27</sup> [FF 2020 7559](#)

du projet est entré en vigueur le 1er février 2021. Le reste des modifications des lois et des ordonnances entreront probablement en vigueur le 1er août 2021. Ce projet permet de renforcer la capacité d'innovation de la place suisse, en augmentant la sécurité juridique, en supprimant les obstacles qui freinent les applications fondées sur la DLT et la blockchain, et en limitant les risques d'abus.

Des travaux ont été menés en collaboration avec la branche pour évaluer les conditions-cadres du développement d'un écosystème numérique dans le commerce international des matières premières et identifier d'éventuels obstacles réglementaires. L'administration fédérale poursuit le dialogue avec l'industrie afin de renforcer les synergies entre les parties prenantes et d'améliorer les conditions-cadres en matière d'innovation et de numérisation. En parallèle, la Suisse poursuit ses échanges au niveau international avec d'autres centres de négoce.

### 2.1.5 Recommandation 5

**Recommandation 5** : La Suisse doit soutenir – notamment en participant à des groupes de pilotage comme le SRIC ou au sein de l'ETH – les travaux de recherche dans le domaine des matières premières, ainsi que les formations pluridisciplinaires qui faciliteront durablement l'accès à une main-d'œuvre hautement qualifiée.

L'administration fédérale a poursuivi les contacts avec plusieurs instituts de recherche. Elle soutient notamment des projets de recherche dans le domaine de la traçabilité de l'or, comme par exemple un projet sur les caractéristiques chimiques de l'or, qui a lieu dans le cadre de l'Université de Lausanne ou des recherches de l'EPFZ dans le domaine de l'activité minière artisanale et à petite échelle.

Un Centre entreprises et droits de l'homme<sup>28</sup> a été inauguré le 25 novembre 2019 au sein de l'Université de Genève (*School for Economics and Management*). Celui-ci travaille avec les entreprises pour établir des modèles d'affaires alliant bénéfices et respect des droits de l'homme. Il offre aux entreprises un espace de dialogue pour discuter des défis urgents en matière de droits de l'homme et forme les futurs cadres dirigeants à élaborer et à intégrer des normes relatives aux droits de l'homme dans leurs contextes industriels respectifs. Le Centre collabore avec le *NYU Stern Center for Business and Human Rights*<sup>29</sup> pour promouvoir les droits de l'homme dans l'enseignement de l'économie de gestion par le biais du *Global Network of Business Schools for Human Rights*<sup>30</sup>. Le DFAE soutient financièrement ce centre, avec une attention particulière sur la recherche dans le domaine de l'artisanat minier dans des contextes difficiles, en collaboration avec le secteur privé. Le Centre assurera un dialogue avec le secteur privé et reprendra certaines activités du *Swiss Research Institute on Commodities* (SRIC), qui a été dissous suite au manque de financements.

## 2.2 Renforcer l'intégrité et la durabilité

### 2.2.1 Recommandation 6

**Recommandation 6** : En matière de responsabilité des entreprises, la Suisse doit s'engager en faveur du renforcement du processus de diligence, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des « Principes directeurs pour les entreprises multinationales » de l'OCDE, du « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises », du « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones

<sup>28</sup> [www.unige.ch](http://www.unige.ch) > Facultés > Geneva School of Economics and Management > Corps professoral & recherche > Centres de Compétence > [Geneva Center for Business and Human Rights](#)

<sup>29</sup> [www.stern.nyu.edu](http://www.stern.nyu.edu) > Experience Stern > Departments, centers & Initiatives > [Center for Business and Human Rights - NYU Stern](#)

<sup>30</sup> Ibid



de conflit ou à haut risque» et des «Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme » de l'ONU.

La Suisse est active au sein du groupe multipartite chargé de piloter la mise en œuvre et la diffusion du Guide OCDE sur les minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque<sup>31</sup>. Le Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE (PCN)<sup>32</sup> a poursuivi ses activités et a renforcé son soutien en tant qu'interlocuteur privilégié pour résoudre des problèmes liés à la responsabilité des entreprises aussi dans le secteur des matières premières<sup>33</sup>. Par ailleurs, les services concernés de l'administration ont continué d'offrir un espace de dialogue aux ONG et aux entreprises, notamment dans le cadre de l'exploitation minière ou de la production de matières premières agricoles au Guatemala, au Pérou, au Libéria et en Ouganda.

Suite au rejet, le 29 novembre 2020, de l'initiative populaire « Pour des entreprises responsables - pour la protection de l'homme et de l'environnement », le contre-projet indirect sera mis en œuvre<sup>34</sup>. Celui-ci prescrira : (i) une obligation de rapport sur les questions d'environnement, les conditions de travail, les droits de l'homme et la lutte contre la corruption pour les grandes entreprises publiques et les institutions financières et (ii) un devoir de diligence raisonnable et une obligation de rapport dans les domaines des « minerais de conflits » et du « travail des enfants ». Ces dernières obligations s'adresseront aux entreprises qui importent ou traiteront en Suisse des minerais ou des métaux composés d'étain, de tantale, de tungstène ou d'or provenant de zones de conflit et à haut risque. Il en ira de même pour les entreprises offrant des biens ou des services pour lesquels il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants.

## 2.2.2 Recommandation 7

**Recommandation 7** : La Suisse doit poursuivre son engagement en faveur du développement, de la diffusion et de la mise en œuvre efficace d'une gouvernance responsable dans les États et les entreprises. Elle doit poursuivre son engagement dans l'ITIE, y compris pour développer des normes en matière de transparence des paiements faits aux gouvernements dans le secteur du négoce des matières premières et pour favoriser l'adoption de ces normes par l'OCDE. Elle doit poursuivre son engagement en faveur des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, notamment en encourageant les prestataires de services de sécurité des entreprises de matières premières à adhérer au Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoC).

La Suisse a assuré la présidence des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (*Voluntary Principles on Security and Human Rights, VPs*)<sup>35</sup> en 2019, année durant laquelle elle a lancé une série de projets de mise en œuvre en République démocratique du Congo (RDC), au Myanmar, au Nigéria et au Pérou. Un accent particulier est mis sur la collaboration avec la RDC, où trois groupes de travail locaux ont été créés dans les régions minières. La RDC a indiqué son intention de rejoindre les VPs, et la Suisse la soutiendra dans ce processus. La Suisse continue d'assurer la présidence de l'Association du Code de conduite internationale sur les entreprises de sécurité privée, et elle a travaillé à un rapprochement et une reconnaissance mutuelle de l'ICoC et des VPs, ainsi qu'à une meilleure coordination avec les instruments de l'OCDE et les UNGP par l'organisation de plusieurs événements conjoints, au niveau international. Elle a aussi fait la promotion du Code auprès de plusieurs entreprises de négoce.

<sup>31</sup> [www.ocde.org](http://www.ocde.org) > Publications > Livres > [Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque](#)

<sup>32</sup> [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch) > Economie extérieure et Coopération économique > Relations économiques > [Point de contact national suisse](#)

<sup>33</sup> [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch) > Economie extérieure et Coopération économique > Relations économiques > Point de contact national suisse > [publication des résultats](#)

<sup>34</sup> Sous réserve d'un délai référendaire de 100 jours après publication dans la Feuille fédérale. Le contre-projet prévoit différentes normes de délégation qui doivent être concrétisées par des dispositions d'exécution du Conseil fédéral. Au premier plan, on trouve des dispositions sur le champ d'application et la diligence raisonnable concernant les minerais de guerre et le travail des enfants.

<sup>35</sup> [www.voluntaryprinciples.org](http://www.voluntaryprinciples.org)

Lors de la conférence mondiale de juin 2019, le Conseil d'administration international de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) a développé et renforcé les exigences de la norme ITIE en matière de divulgation des paiements effectués par les entreprises extractives aux pays de l'ITIE. Celles-ci prévoient notamment des attentes plus poussées en matière de rapports de la part des négociants en matières premières. Les nouvelles exigences s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la Suisse apportera pendant trois ans (2019-2022) son soutien financier au groupe de travail de l'ITIE sur la transparence du commerce des matières premières. L'un des principaux objectifs du groupe de travail est d'élaborer une norme de transparence pour le commerce des matières premières que l'ITIE puisse diffuser à l'échelle mondiale par l'intermédiaire de l'OCDE. Grâce à ce soutien, l'ITIE a publié en août 2020 des Directives<sup>36</sup> pour la déclaration par les entreprises achetant du pétrole, du gaz et des minéraux auprès des gouvernements. Ces directives concrétisent les engagements de la norme ITIE 2019. La Suisse encourage, au travers notamment de séminaires et de contacts avec le secteur, la mise en œuvre de ces directives volontaires par les négociants en matières premières basés sur son territoire.

Le 18 octobre 2019, la Suisse a signé un accord avec la Banque mondiale sur la participation au financement du fonds fiduciaire du Programme mondial d'appui aux industries extractives (EGPS)<sup>37</sup>. Ce fonds multidonateurs contribue à améliorer la gestion du secteur des industries extractives dans les pays en développement tributaires des ressources naturelles. Dans sa deuxième phase, l'EGPS restera axé sur le soutien à la mise en œuvre de l'ITIE et sera donc un instrument clé pour l'engagement de la Suisse dans la gestion du secteur extractif dans les pays en développement. En outre, il contribuera à l'amélioration du cadre réglementaire dans les pays cibles et encouragera la diversification de l'économie locale. Par ailleurs, le programme de l'EGPS sera développé pour couvrir des questions transversales, en particulier l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (*Artisanal and small scale mining, ASM*) et l'égalité des sexes.

La Suisse participe et soutient financièrement le « Dialogue multipartite sur les politiques de développement axé sur les ressources naturelles »<sup>38</sup> mené par le Centre de développement de l'OCDE. Cette plateforme a permis le développement et l'adoption en 2020 de Principes directeurs pour des contrats extractifs durables<sup>39</sup>. Les échanges au sein du Dialogue multipartite se concentrent sur la taxation du secteur extractif, la gestion durable des revenus, la transition énergétique et la transparence du secteur du négoce. Dans le cadre de ce dialogue, la Suisse se mobilise également pour la coopération entre l'ITIE et l'OCDE.

En juin 2020, dans le cadre de la révision du droit des sociétés, le Parlement a adopté des dispositions portant sur la transparence des paiements concernant l'extraction de matières premières. Ainsi à partir de 2022, les entreprises cotées en bourse devront établir un rapport annuel sur les paiements de 100'000 CHF ou plus effectués en faveur des gouvernements.<sup>40</sup> Une norme de délégation autorise par ailleurs le Conseil fédéral à étendre ces dispositions en matière de transparence au négoce des matières premières.

## 2.2.3 Recommandation 8

**Recommandation 8** : Un groupe multipartite sous l'égide de l'administration fédérale doit promouvoir l'utilisation du Guide de mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU dans le secteur suisse des matières premières, en cohérence avec les instruments de l'OCDE. La Suisse doit aussi s'engager

<sup>36</sup> [www.eiti.org](http://www.eiti.org) > Plus > Transparence dans le commerce des matières premières > [Directives pour la déclaration par les entreprises achetant du pétrole, du gaz et des minéraux auprès des gouvernements](#)

<sup>37</sup> [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org) > Programmes > [Extractives Global Programmatic Support](#) (en anglais)

<sup>38</sup> [www.ocde.org](http://www.ocde.org) > Environnement > [Dialogue sur les politiques de développement axé sur les ressources naturelles](#)

<sup>39</sup> [www.ocde.org](http://www.ocde.org) > Publications > Livres > Les outils de l'OCDE pour le développement > [Principes directeurs pour des contrats extractifs durables](#)

<sup>40</sup> Voir art. 964a-964e CO

en faveur des normes recommandées par le guide sur le plan international et dans les organisations telles que l'OCDE.

L'administration fédérale, en collaboration avec les cantons et les représentants des entreprises, a diffusé depuis fin 2018 environ 2'500 exemplaires du Guide visant à intégrer les Principes directeurs de l'ONU dans le négoce au niveau national et international. Environ 200 personnes actives dans le négoce des matières premières ont été formées à son contenu. La diffusion internationale du Guide a eu lieu lors de conférences organisées, par exemple, par l'OCDE, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme ou le Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Le réseau de représentations suisses à l'étranger a également contribué à présenter les lignes directrices dans d'autres centres de négoce comme Londres, Dubaï et Singapour. Afin de tester le Guide et de tirer des enseignements sur les principaux défis et succès de sa mise en œuvre, un certain nombre d'entreprises sélectionnées participent actuellement à une initiative pilote de mise en œuvre. Cette initiative permettra de voir si le guide doit être adapté. Un site internet<sup>41</sup> déclinant le Guide et les différentes étapes de sa mise en œuvre a aussi été mis sur pied.

## 2.2.4 Recommandation 9

**Recommandation 9** : Pour promouvoir le respect des droits de l'homme et la production durable dans le secteur aurifère, la Suisse doit s'engager en faveur d'une plus grande transparence et d'un renforcement de la traçabilité des flux de marchandises, comme le prévoient les mesures de la réponse au postulat Recordon (15.3877).

Les travaux visant à améliorer la transparence et la traçabilité des flux d'or ont été lancés au cours du premier semestre 2019. Avec la participation des raffineries d'or suisses, de la *London Bullion Market Association* (LBMA) et de l'OCDE, l'administration fédérale a élaboré une proposition de révision de l'annexe à la Convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Cette proposition comprend également une recommandation du Contrôle fédéral des finances<sup>42</sup> visant à introduire une meilleure distinction entre l'or minier et l'or bancaire. Ce dernier représente la majorité des importations en termes de valeur. La nouvelle classification dans le système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes (structure tarifaire internationale) devrait notamment permettre de mieux différencier l'or minier de l'or raffiné (p. ex. les lingots). La Suisse a soumis cette proposition à l'Organisation mondiale des douanes le 24 septembre 2020. Sa mise en œuvre est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027, à condition que les membres de l'Organisation mondiale des douanes acceptent la proposition suisse. La Suisse a appliqué la distinction proposée aux importations d'or dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En outre, le 21 septembre 2020, la LBMA a publié dans son premier rapport sur l'approvisionnement responsable (*Responsible Sourcing Report*<sup>43</sup>) des données pays par pays sur l'importation d'or de différentes catégories par ses membres dans plusieurs pays, dont la Suisse. Les discussions nourries entre les participants à la rencontre multipartite sur le commerce et le raffinage de l'or en Suisse, qui a eu lieu à Berne le 5 décembre 2019 à l'invitation du SECO et du DFAE, ont contribué à ces initiatives. Au cours de cet événement, qui a réuni des acteurs de la société civile, de l'industrie, de la recherche et des organisations internationales, les participants ont abordé les sujets suivants : transparence des flux de marchandises et statistiques sur le commerce de l'or, bonnes pratiques en matière de droits de l'homme et diligence raisonnable, défis de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et technologies et traçabilité de l'or. Une recommandation du nouveau Plan d'action national pour la mise

<sup>41</sup> [www.commodity-trading.org](http://www.commodity-trading.org)

<sup>42</sup> [www.efk.admin.ch](http://www.efk.admin.ch) > publications > finances publiques & impôts > [Efficacité du contrôle des métaux précieux](#)

<sup>43</sup> [www.lbma.org.uk](http://www.lbma.org.uk) > Responsible Sourcing > Responsible Sourcing Report > [Responsible Sourcing Report 2020 Full Report](#)

en œuvre des UNGP<sup>44</sup> prend en compte la mise en œuvre des recommandations du rapport en réponse au Postulat Recordon.

En novembre 2020, la LBMA a lancé un *call for action*<sup>45</sup> l'intention des places internationales de négoce de métaux précieux (*International Bullion Centers, IBC*). La Suisse en fait partie, avec au moins 12 autres juridictions. Son objectif est d'améliorer les pratiques et la transparence selon les standards internationaux existants, notamment ceux de l'OCDE et du Groupe d'action financière (GAFI) pour renforcer l'intégrité dans le négoce international d'or. La Suisse soutient en principe l'initiative de la LBMA et y a répondu positivement.

## 2.2.5 Recommandation 10

**Recommandation 10** : Dans le cadre de la réponse au postulat Seydoux (17.4204), l'efficacité des contrôles existants par les intermédiaires financiers, ainsi que le respect du devoir de diligence des banques dans le secteur du négoce des matières premières doivent être évalués, et les propositions correspondantes être soumises si nécessaire.

Le Conseil fédéral a publié le 26 février 2020 un rapport en réponse au Postulat 17.4204 Seydoux-Christe<sup>46</sup>. Dans son rapport, le Conseil fédéral estime que les autorités chargées de la mise en œuvre de la législation anti-blanchiment d'argent disposent dans une très large mesure des bases légales et des moyens pour prévenir le blanchiment d'argent et la corruption inhérente à ce dernier. Il a rappelé que la lutte contre la corruption est essentielle pour réduire les risques de blanchiment d'argent présents dans le système financier suisse. En outre, il a estimé que les devoirs de diligence des banques et leur mise en œuvre étaient globalement adéquats. Toutefois, le Conseil fédéral a jugé que l'efficacité du cadre existant pourrait être renforcée de manière ciblée pour atténuer davantage le risque de corruption et de blanchiment d'argent dans le contexte des activités de financement du négoce de matières premières et identifié à cet égard cinq champs d'action:

- Mise en œuvre par le secteur privé des initiatives visant à lutter contre la corruption ;
- Développement par la branche et adoption de lignes directrices sectorielles relatives aux devoirs de diligence en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- Évaluation de l'étendue de l'obligation de communiquer des soupçons ;
- Engagement au niveau international en faveur du traitement des relations ouvertes avec des entreprises étatiques (SOE) ainsi qu'avec des sociétés entretenant elles-mêmes des relations commerciales avec des SOE, comme des critères de risque accru ;
- Améliorations du dispositif de lutte contre la corruption.

Suite à la publication du rapport, le DFF a entretenu avec l'industrie une discussion sur le développement de lignes directrices sectorielles relatives aux devoirs de diligence en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Des représentants d'entreprises de négoce ont lancé des travaux sur l'élaboration de telles lignes directrices. En outre, dans ses dialogues avec d'autres centres de négoce, la Suisse a également thématiqué les mesures adéquates pour atténuer les risques de corruption inhérents au blanchiment d'argent dans le domaine du négoce de matières premières sur la base d'une approche fondée sur les risques. Elle a également partagé l'analyse des risques menée dans le cadre du Rapport du Conseil fédéral avec le GAFI dans le cadre de travaux typologiques sur le blanchiment d'argent lié au commerce. Concernant les améliorations du dispositif de lutte contre la corruption, l'OCDE a adopté en octobre 2020 le rapport d'avancement de la Suisse deux ans après son examen par le Groupe de travail contre la corruption. Dans ce contexte, l'OCDE a notamment salué une

<sup>44</sup> [www.nap-bhr.admin.ch](http://www.nap-bhr.admin.ch) > Documentation > Documents de base > [Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme Plan d'action national de la Suisse 2020-2023](#) : mesure 7, p.12

<sup>45</sup> [www.lbma.org.uk](http://www.lbma.org.uk) > LBMA Media Centre > [International Bullion Centres Initiative](#)

<sup>46</sup> [www.parlement.ch](http://www.parlement.ch) > Curia Vista > [17.4204 Postulat La supervision bancaire est-elle suffisante pour juguler les risques de blanchiment dans le secteur des matières premières?](#)

identification améliorée par les intermédiaires financiers des soupçons de blanchiment d'argent liés à la corruption, due aux efforts de sensibilisation du MROS ainsi qu'aux mesures entreprises par la FINMA visant à intensifier les contrôles des intermédiaires financiers au titre de la lutte anti-blanchiment. En outre, l'évaluation de l'étendue de l'obligation de communiquer des soupçons devrait être entreprise dans le cadre de la discussion sur l'optimisation du système d'annonces de soupçons, que le Groupe de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme devrait lancer en 2021.

## 2.2.6 Recommandation 11

**Recommandation 11** : Dans le domaine de la coopération au développement et de la coopération avec les pays d'Europe de l'Est, la Suisse doit poursuivre son engagement auprès des pays producteurs en matières premières, notamment via:

- la mise en œuvre de mesures pour la gouvernance des ressources et la création de chaînes de valeur durables dans le cadre de programmes bilatéraux avec les pays prioritaires et de programmes régionaux et mondiaux; et
- la poursuite et le renforcement de la coopération entre les organismes gouvernementaux, le secteur privé et d'autres acteurs non gouvernementaux dans le secteur des matières premières des pays concernés et en Suisse.

Dans le cadre de son engagement pour une meilleure gouvernance du secteur, la Suisse soutient les activités du *Natural Resource Governance Institute* (NRGI). L'objectif est non seulement d'améliorer la transparence et de la redevabilité du secteur extractif dans les pays en développement mais aussi de s'assurer que le secteur contribue au développement durable. Le NRGI combine analyse et présence sur le terrain, et se concentre tout particulièrement sur la transparence des contrats, la gestion des revenus issus du secteur extractif, et la lutte contre la corruption. Le NRGI développe et met à disposition du public des bases de données très pointues sur le secteur. La Suisse soutient également l'évaluation régulière des sociétés actives dans l'extraction des matières premières à travers un partenariat avec la *Responsible Mining Foundation*, qui a publié deux analyses « *Responsible Mining Index* (RMI) »<sup>47</sup> en 2018 et en 2020. Le RMI 2020 a évalué environ 40 grandes sociétés minières dispersées dans le monde entier, représentant environ 28 % de la production minière mondiale. En outre, une nouvelle étude sur le négoce responsable des matières premières a été lancée, qui établira la base du niveau actuel d'attention accordée aux pratiques responsables et transparentes par les sociétés de négoce.

La création de chaînes de valeur durables est notamment soutenue par l'engagement de la Suisse au sein de la *Better Gold Initiative*<sup>48</sup> (BGI), avec un accent sur le développement de chaînes d'approvisionnement responsables en Bolivie, en Colombie et au Pérou. La BGI est une initiative phare de la Suisse qui attire beaucoup d'attention au niveau national et international. Elle s'est révélée être une initiative flexible dans des moments particulièrement difficiles, la BGI prenant des mesures rapides et fournissant une assistance aux personnes touchées par la pandémie de Covid-19. L'évaluation externe en 2020 a souligné la grande pertinence de la BGI, ainsi que la nécessité de travailler sur son extension potentielle et sa durabilité à long terme. Une implication encore plus forte des partenaires privés au travers de la *Swiss Better Gold Association* (SBGA) reste donc essentielle.

L'engagement de la coopération internationale de la Suisse autour de la problématique de l'orpaillage, a été renforcé de manière significative, notamment en mettant l'accent sur les questions de gouvernance, de conditions d'extraction et de développement économique local. Une décision de principe a été prise pour un engagement à moyen terme au Niger pour appuyer la formalisation de l'exploitation de l'or artisanal et promouvoir le respect des droits de l'homme, dans le secteur, en

<sup>47</sup> Pour le rapport de 2020: [www.2020.responsibleminingindex.org](http://www.2020.responsibleminingindex.org) et pour le rapport de 2018 : [www.2018.responsibleminingindex.org](http://www.2018.responsibleminingindex.org)

<sup>48</sup> [www.swissbettergold.ch](http://www.swissbettergold.ch)

partenariat avec la Banque Mondiale. Au Burkina Faso, plusieurs études de fonds ont été réalisées en 2019 pour mieux comprendre les dynamiques du secteur aurifère artisanal et les différents acteurs engagés. Ces études, ainsi qu'un projet pilote en cours sur la promotion de techniques alternatives à l'emploi de produits dangereux, ont permis d'identifier des pistes d'engagement pour un nouveau programme sur l'orpaillage qui devrait débuter en 2021. Au Mali, la Suisse s'est engagée dans un partenariat pilote avec une mine industrielle (or) autour d'un programme d'alphabétisation et de formation professionnelle ciblée des personnes employées de la mine et des populations des communes alentour, y compris autour des techniques de l'orpaillage. Un projet régional de diffusion des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, conduit en collaboration avec l'OCDE, renforcera aussi les questions de gouvernance et de respect des droits de l'homme au Burkina Faso, au Mali et au Niger dans le secteur de l'exploitation artisanale de minerais.

## 2.2.7 Recommandation 12

**Recommandation 12** : Afin de réduire les effets sur l'environnement des activités d'extraction et de négoce de matières premières, et pour renforcer la transparence environnementale et la gouvernance écologiquement responsable des entreprises, la Suisse doit:

- poursuivre son engagement en faveur de l'élaboration de directives environnementales internationales destinées au secteur des matières premières, en s'engageant au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et en se basant notamment sur les travaux de l'IRP, de l'OCDE, de l'UE et de la CEE-ONU; et
- s'engager en faveur du renforcement de la dimension environnementale des initiatives et normes internationales spécifiques existantes, notamment via les travaux de l'OCDE, du Groupe des amis du paragraphe 47 et de la CEE-ONU.

La Suisse s'engage au niveau multilatéral (notamment PNUE, OCDE, GoF47, CEE-ONU et dans le contexte de l'UE) pour une meilleure gouvernance environnementale des matières premières.

Lors de la 4<sup>ème</sup> Assemblée des Nations-Unies pour l'Environnement (ANUE-4, 11-15 mars 2019), l'organe décisionnel le plus élevé en matière d'environnement au niveau global, comprenant la totalité des 193 États membres, la Suisse a coparrainé la résolution « Gouvernance des matières premières minérales » proposée par le Mexique, qui a été adoptée par l'Assemblée. Cette résolution a permis de placer ce thème en haut de l'agenda politique environnemental en demandant au PNUE de collecter les meilleures pratiques, identifier les lacunes de connaissances et les options politiques pour renforcer la gouvernance des ressources minérales au niveau global. Un rapport sera présenté à la cinquième session de l'ANUE (ANUE-5) en février 2022. Pour mettre en œuvre la résolution, le PNUE, avec le soutien de la Suisse, a facilité un processus intergouvernemental de consultations régionales virtuelles de juillet à septembre 2020. Ce processus a fourni des éléments-clés pour décider des prochaines étapes à l'ANUE-5, en février 2022.

La Suisse a poursuivi son engagement au sein du Panel International des Ressources du PNUE (IRP<sup>49</sup>), de l'OCDE et du GoF47 pour développer les connaissances et identifier des options politiques internationales pour une gestion plus durable du secteur, notamment la transparence et la conduite responsable des entreprises en matière d'environnement. La Suisse s'est en particulier engagée pour le développement des connaissances relative à l'extraction du sable, avec son soutien aux travaux du PNUE-GRID Geneva<sup>50</sup>. Au sein de la CEE-ONU, elle s'est engagée pour le renforcement de la sécurité des installations de stockage des résidus miniers. Elle a contribué au développement d'un standard

<sup>49</sup> *Mineral Resource Governance in the 21st Century: Gearing extractive industries towards sustainable development* [La gouvernance des ressources minérales au 21<sup>e</sup> siècle: Pour des industries extractives orientées vers le développement durable; disponible en anglais uniquement]. International Resource Panel, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2020, Nairobi, Kenya.

<sup>50</sup> *Sable et développement durable : Trouver de nouvelles solutions pour la gouvernance environnementale des ressources mondiales en sable* : GRID-Genève, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2019, Genève, Suisse.

international pour l'industrie (*Global Tailings Standard*) coparrainé par le PNUE, ICMM et UN PRI, [qui a été lancé en août 2020]. Enfin, la Suisse a contribué au renforcement du dialogue global multipartite sur ce thème, avec son soutien substantiel au Forum des ressources mondiales (*World Resources Forum*), ainsi qu'au Forum sur la croissance verte et le développement durable de l'OCDE.

## 2.3 Renforcer le cadre d'analyse, le dialogue et la coordination

### 2.3.1 Recommandation 13

**Recommandation 13 :** Des estimations officielles relatives à la branche doivent être régulièrement publiées pour en évaluer sa taille, sa contribution à l'économie nationale, et suivre son évolution. Ce faisant, une différence doit être faite entre le secteur du négoce de matières premières stricto sensu et l'industrie connexe de ce secteur (cluster). Un groupe de travail de l'administration doit être établi et définir jusqu'à fin 2019 les bases conceptuelles de ces statistiques, en priorisant la définition du secteur au sens strict.

Sur mandat du Conseil fédéral, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a mis sur pied un groupe chargé d'établir les bases conceptuelles pour mesurer de manière plus précise la taille de ce secteur, en vue d'une publication régulière d'estimations officielles relatives à la branche. Le groupe de travail était constitué de représentants de l'Administration fédérale des douanes, de l'Administration fédérale des contributions, de la Banque nationale suisse, de l'Office fédéral de la justice, du SECO et du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI). Le groupe a défini une méthodologie, les principaux éléments conceptuels, les sources à exploiter et la nature de l'information publiée. Les statistiques ont été publiées pour la première fois en mars 2021.

Les données sur le noyau sont disponibles pour les années 2017 et 2018. Elles reposent sur des sources administratives, des états de registres et des données statistiques. Les données pour le cluster sont disponibles pour l'année 2019. Elles reposent sur une enquête ad-hoc menée par le SECO. Les entreprises ont été interrogées sur leurs effectifs au 31 décembre 2019. Les données sur le noyau seront actualisées sur une base annuelle. Elles seront produites avec un décalage moyen de deux ans afin d'intégrer les résultats consolidés des différentes statistiques. Les données sur la partie du cluster qui a pu être estimée seront actualisées tous les deux ans, car leur production implique une charge supplémentaire sur les répondants. Il n'existe aucune source administrative ou de registre pour ces unités.

### 2.3.2 Recommandation 14

**Recommandation 14 :** La Suisse doit continuer à participer activement au développement de recherches approfondies visant à renforcer la base factuelle et le cadre analytique du secteur des matières premières dans son ensemble, afin d'alimenter le dialogue avec toutes les parties prenantes, et de renforcer la bonne gouvernance du secteur.

Dans le cadre de son partenariat avec le Fonds National suisse de la recherche scientifique le DFAE cofinance un programme de recherche académique interdisciplinaire (économétrie, droit, économie politique) intitulé « Curbing illicit financial flows from resource-rich developing countries »<sup>51</sup> (2017-2023). Ce programme se concentre sur les flux financiers illicites en provenance des pays en développement

<sup>51</sup> [www.curbing-iffs.org](http://www.curbing-iffs.org)

liés au négoce des matières premières et à la problématique des prix de transfert. Plusieurs articles<sup>52</sup> ont été publiés depuis 2018 par les universités suisses impliquées dans ce programme de recherche. Dans le cadre de ce partenariat le DFAE cofinance également un programme de recherche académique intitulé « Health impact assessment for engaging natural resource extraction projects in sustainable development in producer regions »<sup>53</sup>. Les études de cas se concentrent sur le Ghana, le Burkina Faso, le Mozambique et la Tanzanie.

Dans le cadre de son engagement au sein du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE<sup>54</sup> (CAD), la Suisse contribue financièrement aux travaux de la *Anti-corruption Task Team*<sup>55</sup> (ACTT). Ce groupe de travail se concentre sur les questions de gestion des risques de corruption dans les programmes de développement ainsi que sur l'impact des flux financiers illicites sur les perspectives de développement durable. L'ACTT a lancé fin 2018 un programme spécifique d'analyses (2019-2020) sur les risques de flux financiers illicites dans les secteurs pétrolier et gazier, et plus particulièrement dans le cadre des interactions entre compagnies pétrolières nationales et acheteurs. Il s'agit également d'analyser l'impact des politiques publiques, notamment de coopération au développement, sur la réduction des risques et le cas échéant de formuler des recommandations à l'adresse des pays membres du CAD.

### 2.3.3 Recommandation 15

**Recommandation 15 :** Pour discuter des opportunités, des défis et des possibilités de solutions innovantes, le dialogue avec les cantons, le secteur, les ONG et la communauté scientifique doit être approfondi. Les ambassades présentes dans des pays riches en matières premières ou hôtes de centres de négoce doivent être régulièrement informées des développements actuels y relatifs, informer la Centrale des développements sur le terrain dans le cadre de leurs rapports, et servir d'interlocuteurs aux entreprises suisses conformément à leur catalogue de tâches. Il faut continuer à suivre l'évolution du débat médiatico-politique public en Suisse et à l'étranger afin d'identifier dès que possible les risques de réputation éventuels pour la Suisse.

Le dialogue entre les Secrétaires d'État du DFAE, du SECO et du SFI, les cantons, les entreprises et les ONG s'est concentré sur l'impact des nouvelles technologies sur les chaînes de production, ainsi que sur la responsabilité des entreprises actives dans le secteur du négoce des matières premières. Ces discussions ont eu lieu lors de deux tables rondes, organisées en 2019 et en 2020.

Des échanges avec les différents partenaires au niveau technique ont eux aussi été réguliers depuis 2018. Les rencontres et échanges se sont par exemple concentré sur le devoir de diligence en matière de respect des droits de l'homme par les entreprises, le secteur de l'or, la mise en œuvre de Bâle III, les devoirs de diligence en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, ou encore l'application de la DLT et la blockchain dans le secteur des matières premières.

Les représentations suisses aux USA, UE, Royaume-Uni, Émirats arabes unis et Singapour sont régulièrement consultées sur les tendances et les évolutions en matière de réglementation du secteur dans ces États abritant des importants centres de négoce. Des informations concernant les initiatives prises pour améliorer la transparence des paiements faits à des gouvernements étrangers dans le cadre de la production de matières premières, la mise en œuvre de standards internationaux ou la participation à des initiatives volontaires ont-elles aussi pu être recueillies. Généralement les standards observés sont équivalents ou inférieurs à ceux qui existent en Suisse, en particulier dans les pays non-membres de l'OCDE. Ces informations contribuent à mieux évaluer les conditions offertes par d'autres Etats, mais

<sup>52</sup> [www.curbing-iffs.org](http://www.curbing-iffs.org) > Publications

<sup>53</sup> [www.swisstph.ch](http://www.swisstph.ch) > Home > Projects > [HIA4SD - Health impact assessment for engaging natural resource extraction projects in sustainable development in producer regions](#)

<sup>54</sup> [www.ocde.org](http://www.ocde.org) > Direction de la coopération pour le développement > [Le Comité d'aide au développement](#)

<sup>55</sup> [www.ocde.org](http://www.ocde.org) > Direction de la coopération pour le développement > Institutions responsables et efficaces > [GOVNET Anti-Corruption Task Team](#) (en anglais)



également à identifier les pays avec lesquels des efforts diplomatiques doivent être entrepris ou renforcés pour promouvoir un *level-playing field* visant à garantir la compétitivité de la Suisse et une plus grande intégrité du secteur dans son ensemble. En outre, l'administration fédérale échange régulièrement avec des représentations suisses au sujet d'autres développements relatifs aux matières premières et au comportement des entreprises suisses opérant dans ce domaine, notamment dans les pays en développement riches en ressources naturelles. Elle implique les représentations suisses dans les débats relatifs à des thématiques liées aux matières premières, telles la lutte contre la corruption, le développement de standards internationaux ou encore les créances détenues par certaines entreprises de négoce suisses à l'égard de pays riches en matières premières. La manière dont les questions relatives aux matières premières sont traitées par la presse, au niveau suisse et international, fait toujours l'objet d'un suivi régulier par Présence suisse.

### 2.3.4 Recommandation 16

**Recommandation 16** : La plateforme interdépartementale Matières premières doit continuer d'assurer le flux d'informations au sein de l'administration fédérale, favoriser les synergies entre les différentes politiques sectorielles et garantir l'identification rapide des évolutions nationales et internationales. Elle devra publier un rapport public sur la mise en œuvre des différentes recommandations, ainsi qu'une évaluation de la situation actuelle d'ici deux ans.

Les offices concernés par le domaine des matières premières (actuellement: Administration fédérale des douanes (AFD), Direction du développement et de la coopération (DDC), Office fédéral de la police (Fedpol), FINMA, Office fédéral de l'énergie (OFEN), Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de la justice (OFJ), SECO, Secrétariat d'État/Direction politique du DFAE, SFI) se sont rencontrés chaque année, sous la direction alternée du SFI, du SECO, et du Secrétariat d'État du DFAE, afin de partager les informations et de faire le point sur la situation. Les secrétaires d'État du DFAE, du SECO et du SFI se sont rencontrés régulièrement, afin de suivre la mise en œuvre des recommandations et d'assurer le soutien politique nécessaire. Les échanges entre les offices de la plateforme ont également été réguliers au niveau technique afin de discuter des évolutions nationales et internationales. Il est prévu que la plateforme soit maintenue, et qu'elle poursuive la mise en œuvre des recommandations et présente un nouveau rapport sur l'état des travaux effectués d'ici le premier semestre de 2023 au Conseil fédéral.

## 3 Conclusion

La mise en œuvre des recommandations a permis à l'administration fédérale d'agir de manière coordonnée et cohérente pour adresser les défis concrets soulevés dans le rapport de 2018. Le travail commun de plusieurs offices a assuré le flux d'information au sein de l'administration ainsi qu'avec les partenaires externes. Cette approche coordonnée renforce la position de la Suisse pour contribuer au développement de standards multilatéraux applicables dans le secteur des matières premières. Elle facilite aussi leur mise en œuvre, pour assurer l'attractivité de l'industrie suisse des matières premières, fondée sur la compétitivité de la place de négoce et l'intégrité des pratiques, et pour continuer d'offrir des conditions-cadres attrayantes pour ce secteur et le microcosme économique qui l'entoure. La Suisse poursuivra son engagement en faveur de règles du jeu équitables (*level playing field*), en veillant à ce que les réglementations soient coordonnées sur le plan international, et continuera à promouvoir des pratiques responsables tout en maintenant le dialogue avec les différentes parties prenantes.